



WOODLOT REHABILITATION PLAN

**Ash tree removals in your
community park to begin soon**

For public safety reasons, selected parks will be closed to the public while the City of Ottawa undertakes operations to remove declining ash trees and invasive shrubs.

Signs will be installed to indicate park closures. Work will generally take place between the hours of 7:00 am and 4:00 pm when weather permits.

Please do not take the branches and/or wood that have been left behind in the parks. The wood will be handled and processed in order to ensure compliance with the Ministerial Order issued by the Canadian Food Inspection Agency restricting the movement of ash material and to minimize the spread of EAB in the area.

Emerald Ash Borer (EAB) is present in your community and the ash trees within some City-owned woodlots have declined to an extent where they need to be removed before they pose a safety risk to the community.

Without intervention, woodlots with a large number of ash trees are at risk of being left with few remnant trees once the ash have been killed by the borer. The intention of the Woodlot Rehabilitation Plan is to maintain all non-ash species with the exception of invasive species such as buckthorn, and plant a diverse selection of native tree species to rehabilitate the woodlot back into a mixed forest-type more typical for the area. A tree planting plan will be developed for each park; planting will take place in the spring or fall following the ash removals.

**For more information the City's Forestry programs, visit:
ottawa.ca/forestry or call 3-1-1.**



Growing a Healthy Forest for the Nation's Capital

Accessible formats and communication supports are available upon request



PLAN DE RÉHABILITATION DES BOISÉS

**L'enlèvement des frênes dans votre
parc communautaire débutera
bientôt**

Pour des raisons de sécurité publique, certains parcs seront **fermés** au public pendant que la Ville d'Ottawa entreprend des travaux pour enlever les frênes et les nerpruns.

Des panneaux seront installés pour informer les résidents de la fermeture des parcs. Les travaux seront généralement effectués entre 7 h et 16 h 00, quand les conditions météorologiques le permettent.

**Veillez ne pas prendre les branches et le bois qui ont été
laissés dans les parcs. Le bois sera manipulé et traité de sorte
à se conformer à l'arrêt de l'Agence canadienne d'inspection
des aliments qui restreint le déplacement des produits de frêne
et à minimiser la propagation de l'agrile du frêne.**

L'agrile du frêne est présent dans notre communauté, et la santé des frênes dans certains boisés appartenant à la Ville sont altérées au point que ces arbres doivent être enlevés avant qu'ils ne mettent en risque la sécurité de la communauté.

Si aucune intervention n'est mise en oeuvre, les boisés comptant un grand nombre de frênes risquent d'être ravagés par cet insecte et de ne plus abriter que quelques vestiges d'arbres. Le Plan de réhabilitation des boisés vise à conserver toutes les espèces d'arbres autres que le frêne et le nerprun et à planter différentes espèces indigènes d'arbres dans le but de restaurer les boisés en une forêt de type mixte, plus typique pour la région. Un plan de plantation d'arbres sera élaboré. La plantation des nouveaux arbres aura lieu au cours du printemps ou automne suivant l'abattage des frênes.

**Pour en savoir plus sur les programmes des Services forestiers de la Ville, visitez le site
ottawa.ca/foresterie ou composez le 3-1-1.**



Aménager une forêt saine pour la capitale nationale

Des formats accessibles et des aides à la communication sont disponibles sur demande